13-14/04/2024

Date: 13.04.2024 **Time: 20.00**

Decision #1

From:	Directeur de course
To:	Concurrents
Cc:	Les stewards du meeting
	Le bureau de calcul

Après audition du concurrent numéro 67, pour avoir parcouru l'entièreté de la ZR 3 en sens inverse, il est décidé d'appliquer une pénalité de 1500 points équivalente au franchissement d'un CH à contresens.

Eric Chapa

Eric Chapa
Directeur de course